



### 3 - Patrimoine

#### 3.1 - Compte-rendu de la commission du 25 février 2019

**Etaient présents :** Guy BARRÉ, Jean-Luc FRANCELLE, Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Sébastien DUFRÉNOY, Paulo MARCELLO, Jean-Noël LECOINTE, Bernard LIGNIERE, Jean-Claude LUCAS

**Ordre du Jour :** **1 – Patrimoine :** Point sur les dossiers à proposer au financement de la DETR, du FNADT, de la Région et du Département  
**2 – Propositions et questions diverses**

Au début de la réunion, les membres de la commission ont visité l'ancien magasin Intermarché et ont pu consulter les plans des aménagements futurs qui leur ont été expliqués par Guy BARRÉ. Voir plans joints au compte-rendu.

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de préparer les dossiers de subventionnement qui seront soumis au vote du conseil municipal du 27 février prochain. Hormis la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la commune peut prétendre au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. Il faut présenter ses dossiers à la Sous-Préfecture qui donnera son avis, puis le conseil municipal délibèrera.

Un dossier de demande de subvention auprès du Département sera présenté à délibération lors du prochain conseil municipal pour l'appel à projets « Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme ». Il s'agit de projets déjà inscrits au budget 2018 : mini-golf et jeux.

#### **1 – Patrimoine**

La DETR peut être attribuée

sur les établissements scolaires - travaux de rénovation sur les équipements existants 35 % de 100 000 € H.T  
sur les bâtiments publics - édifices culturels 20 % de 800 000 € H.T  
ateliers communaux 30 % de 800 000 € H.T

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la commission décide de proposer au conseil municipal de déposer les demandes de DETR dans l'ordre de priorité suivant :

#### **Priorité 1 - Rénovation de l'Église St Martin :**

L'Agence Nathalie T'Kint confirme bien qu'il faut commencer cette rénovation par la réfection de la tour-porche. Elle a actualisé le coût de cette 1<sup>ère</sup> tranche et termine le cahier des charges de la consultation pour des travaux qui commenceront en mai.

Guy BARRÉ précise que les honoraires se décomposent en 4 parties :

Tranche ferme – étude :	89 603.96 € H.T
Tranche optionnelle 1 – travaux 1 <sup>ère</sup> tranche (tour-porche):	22 691.34 € H.T
Tranche optionnelle 2 – travaux 2 <sup>ème</sup> tranche (façade et toiture côté rue St Martin) :	26 542.37 € H.T
Tranche optionnelle 3 – travaux 3 <sup>ème</sup> tranche (façade et toiture côté cimetière) :	24 078.53 € H.T

Coût des travaux 713 322 € H.T  
honoraires 112 295 € H.T (tranche ferme + tranche optionnelle 1)

pour un total de 825 617 € H.T, soit 160 000 € de DETR

**Priorité 2 – Friche Intermarché :** Installation des services techniques et d'une zone de stockage pour les associations Sandrine TELLIER a chiffré les travaux. Guy BARRÉ doit faire le point avec elle avant la réunion du conseil municipal. Il se peut donc que le chiffre annoncé des travaux soit légèrement modifié, autour de 15 000 €. La mission donnée à Madame TELLIER doit également être complétée.

Coût des travaux 325 677 € H.T  
honoraires 2 600 € H.T pour un total de 328 277 € H.T, soit 98 500 € de DETR

Guy BARRÉ rappelle qu'il avait demandé à la commission de réfléchir sur un nom à donner à cette friche. Des propositions sont lancées mais aucune ne fait l'unanimité : Espace multifonctions de l'auge, la laiterie, le Multiplex de l'auge... Au cadastre on retrouve les lieux-dits « la longue voie sous les bois » « le chemin de l'auge ». Affaire à suivre.

**Priorité 3 – École Maternelle** : Rénovation de la couverture, solde du remplacement des fenêtres et de la pose de volets roulants.

Coût des travaux - Rénovation de la couverture 110 649 € H.T qui se décompose comme suit  
Mise en place d'une sur-couverture isolée – 35 332 € H.T  
Travaux d'étanchéité – 75 317 € H.T  
- Solde du remplacement des fenêtres 13 101 € H.T  
- Solde de la pose de volets roulants 5 579 € H.T

pour un total de 129 329 € H.T, soit 35 000 € de DETR

## **2 – Propositions et questions diverses**

Guy BARRÉ explique qu'il a assisté ce jour à une réunion d'information sur le frelon asiatique organisée par la Préfecture. Voir en pièce jointe le dossier remis lors de cette réunion.

Il explique qu'il y a lieu de faire du piégeage au printemps et à l'automne. Les pièges ont été commandés. Ils seront répartis à des endroits stratégiques de la commune, dans des propriétés communales et chez des particuliers volontaires. Les services techniques se chargeront de leur surveillance. Jean-Claude LUCAS et Jean-Noël LECOINTE se portent volontaires.

## **3.2 – DTER et FNADT - Délibérations demande de subvention**

Suite à la commission, Madame le Maire met au vote de l'assemblée la demande de subvention DETR :

### **Priorité 1 - Rénovation de l'Église St Martin :**

Coût des travaux 713 322 € H.T  
Honoraires 112 295 € H.T  
pour un total de 825 617 € H.T, soit 160 000 € de DETR

### **Priorité 2 – Friche Intermarché** : Installation des services techniques et d'une zone de stockage pour les associations

Coût des travaux 325 677 € H.T  
Honoraires 2 600 € H.T  
pour un total de 328 277 € H.T, soit 98 500 € de DETR

### **Priorité 3 – École Maternelle** : Rénovation de la couverture, solde du remplacement des fenêtres et de la pose de volets roulants.

Coût des travaux : 129 329 € H.T, soit 35 000 € de DETR

## **3.3 – Département - Délibération demande de subvention**

Madame le Maire explique que le conseil départemental de la Somme a lancé un appel à projet nommé « développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme ». La commune peut prétendre à des subventions pour cet appel à projet pour son dernier programme d'aménagement du plan d'eau de Berny. Madame le Maire explique les différentes activités qui peuvent être proposées au public.

- Le remplacement du minigolf

- Le renforcement de la flotte de bateaux à pédales dont un serait accessible aux PMR
- L'achat d'une table de Teqball, nouveau sport à la frontière du football et du tennis de table et inédit dans la Somme
- L'achat de trottinettes électriques cross afin d'étoffer l'offre des parcours de la station de Trail
- L'achat d'un vélo fixe extérieur avec chargeur de Smartphone intégré
- L'achat d'un home ball, arène où peut se pratiquer le handball, le football de façon familiale ou sportive.
- L'agrandissement de l'aire de jeux pour les enfants afin de toucher tous les publics.

DÉPENSES HT		RECETTES		
Objet	Coût en €	Sources de financement	Montant en €	Taux en %
<i>Minigolf</i>	<b>29 274.00</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>80 251.00</b>	<b>70</b>
<i>Trottinettes cross électriques</i>	<b>21 000.00</b>			
<i>Bateaux à pédales</i>	<b>18 119.00</b>			
<i>Home Ball</i>	<b>1 990.00</b>	<b>Conseil départemental de la Somme</b>	<b>34 394.00</b>	<b>30</b>
<i>Table de teqball</i>	<b>2 490.00</b>	X	X	X
<i>Vélo fixe extérieur avec chargeur téléphone</i>	<b>3 490.00</b>			
<i>Aire de jeux pour enfants</i>	<b>37 832.00</b>			
<b>Total des dépenses (précisez HT ou TTC)</b>	<b>114 645.00</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>114 645.00</b>	<b>100</b>

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le dernier programme d'aménagement du plan d'eau de Berny avec son plan de financement. Madame le Maire demande également au conseil municipal l'autorisation de solliciter l'aide départementale.

**Accord Unanime**

### 3.4 – Biens sans maître - délibération

Par courrier du 23 mai 2018, le Préfet de la Somme a porté à connaissance de la commune la liste des biens présumés sans maître, c'est-à-dire sans propriétaire connu et dont la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans. A ce jour, le délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité étant accompli, Monsieur le Préfet a pris, le 18 décembre 2018, un arrêté de notification de présomption de biens vacants et sans maître. Le conseil municipal a alors 6 mois pour, par délibération, incorporer ces biens dans le domaine communal. Cette incorporation est constatée par arrêté du Maire.

Aussi, Madame le Maire propose-t-elle au conseil municipal de délibérer pour incorporer les parcelles AD 280 pour 134 m2, Z 465 pour 39 m2 et z 466 pour 53 m2

**Accord Unanime**

## 4 - Finances

### 4.1 – compte rendu de la commission du 11 février 2018 voir en annexe du compte-rendu

### 4.2 – Taux d'imposition – Délibération

Madame le Maire rappelle que, dans son programme électoral, son équipe s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition pendant la durée du mandat. Elle propose donc que les taux restent identiques à ceux de 2017,

soit	- Taxe d'habitation :	18,26 %
	- Taxe foncière bâtie :	15,90 %
	- Taxe Foncière non bâtie :	31,31 %
	- Cotisation foncière des entreprises :	11,85 %

**Accord Unanime**

### 4.3 – Investissement - Délibération avant vote du budget

Madame le Maire rappelle que, préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2019 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation portera sur les montants nécessaires à assurer le bon fonctionnement des services qui seront inscrits au BP 2019.

L'article L 1612-1 précise également que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Madame le Maire propose donc l'autorisation de mandater, avant le vote du BP 2019, les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessous

DEPENSES		BP 2018	1/4
20	Immobilisations incorporelles	292 648,76	<b>73 162,19</b>
21	Immobilisations corporelles	2 135 227,40	<b>533 806,85</b>
23	Immobilisations en cours	335 300,00	<b>83 825,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 763 176,16</b>	<b>690 794,04</b>

**Accord Unanime**

### 4.4 – Budget participatif

Suite à la commission de finances et après discussion avec les adjoints, Madame le Maire propose que, pour son année d'instauration et vu le court délai, ce budget soit de 30 000 €.

**Accord Unanime**

Pour être inscrits au BP 2019, les projets devront être déposés avant le 15 mars. Ils seront sélectionnés par une commission formée des porteurs de projets, des élus de la commission concernée (patrimoine, voirie) et des agents des services communaux.

Un flyer sera distribué dès demain avec l'agenda

## 5 - Questions diverses

La question de la démolition de l'école des garçons d'Ailly sur Noye est relancée par Monsieur DURAND.

Les élus de la majorité, sauf Claude COCHET et Madeleine MARSEILLE, quittent la salle. Madame le Maire suppose qu'ils en ont assez de l'agitation autour de ce dossier qu'ils travaillent depuis 2016 dans les commissions et conseils municipaux auxquelles les élus de l'opposition étaient présents.

Madame le Maire écoute Monsieur DURAND lui expliquer la position de ses colistiers et de l'association qui ne sont pas contre la création du parking mais contre le fait de démolir l'école. Madame le Maire lui répond qu'il est impossible de faire le parking du bas sans démonter l'école. Où passeraient les engins de voirie ? Elle rappelle que le budget d'investissement est présenté par programme. En 2017, la démolition a été inscrite au budget. Sauf

à ce qu'elle n'ait pas lu les documents ou écouté lors de la commission de finances et du conseil municipal, l'opposition ne pouvait pas ne pas le savoir. Elle s'étonne que l'association ait attendu que le dossier soit bouclé et les travaux commencés pour se faire entendre, puis lève la séance à 21h29.